



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON**

### **ARRETE N° 2015-04-21-R-0311**

commune(s) : Givors

objet : **Commission de suivi de site (CSS) de la société Total Additifs et carburants spéciaux - Désignation du représentant de M. le Président de la Métropole**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Programmation et finances

n° provisoire 1199

*Le Président de la Métropole de Lyon,*

Vu l'article L 3221-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 125-2-1, L 125-2, L 515-8, R 125-8-1 à R 125-8-5 et D 125-29 à D 125-34 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015023-0003 du 17 mars 2015 portant création de la commission de suivi de site (CSS) constituée autour de la société Total Additifs et carburants spéciaux à Givors, en remplacement du comité local d'information et de concertation (CLIC) constitué autour du site de la société Total Additifs et carburants spéciaux à Givors ;

### **arrête**

**Article 1er** - Monsieur Jean-Luc Da Passano, Vice-Président, est désigné comme représentant le Président de la Métropole de Lyon au sein de la commission de suivi de site de la société Total Additifs et carburants spéciaux à Givors.

**Article 2** - Monsieur le Directeur général de la Métropole de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Lyon, le 21 avril 2015

Le Président,

**Signé**

Gérard Collomb

**Affiché le : 21 avril 2015**

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 avril 2015.**